

Appel d'offres Restauration

"la RNS, un état d'esprit"



RNS 2014
— POITIERS —

RNS 2014

39^{ème} édition

Samedi 19, dimanche 20 et Lundi 21 avril 2014

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : CONTEXTE	3
ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GENERALES DE LA RESTAURATION ET OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 3 : LOTS	3
Dispositions générales	3
Les emplacements	4
LOT 1 VILLAGE DE MADAGASCAR – complexe sportif Rébeilleau	4
LOT 2 BUVETTES complexe sportif de la ganterie	4
LOT 3 Complexe Sportif MICHEL AMAND	5
LOT 4 Complexe Sportif Andre Messy	5
LOT 5 Gymnase Grand’Maison	5
LOT 6 Gymnase Beaulieu	5
LOT 7 Halles des sports et GU3	5
ARTICLE 4 – NATURE DE LA PRESTATION DEMANDEE	5
ARTICLE 5 : INDICATIONS PARTICULIERES	6
ARTICLE 6 : CRITERES D’ATTRIBUTION	6
ARTICLE 7 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA RNS 2014	7
ARTICLE 8 : DEGUSTATION	7
ARTICLE 9 : RESPONSABILITE CIVILE ET/OU PENALE	7
ARTICLE 10 : MODALITES PRATIQUES	8
Remarque préliminaire	8
Réception des OFFRES DES CANDIDATS	8
Documents à fournir	8
ARTICLE 11 : ACCORD DE CONFIDENTIALITE	8

ARTICLE 1 : CONTEXTE

Le Comité Exécutif National (CEN) organise tous les ans la Rencontre Nationale Sportive de la communauté malgache en Europe (RNS). La 39^{ème} édition se déroulera le samedi 19, le dimanche 20 et le lundi 21 avril 2014 à Poitiers.

La restauration des participants et des visiteurs s'effectue sur plusieurs endroits où se déroule chaque activité sportive.

Le CEN, Maître d'Ouvrage de la manifestation, souhaite mettre à disposition des visiteurs et participants à cette manifestation des services de buvettes/restauration offrant des spécialités malgaches : plats typiques et « tsaky tsaky ».

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GENERALES DE LA RESTAURATION ET OBJET DU MARCHE

La RNS 2014, d'une durée de 3 jours s'articule autour de différents moments de restauration :

- Les petits-déjeuners du samedi 19 avril, dimanche 20 avril et du lundi 21 avril.
- Les déjeuners du samedi 19 avril, dimanche 20 avril et du lundi 21 avril, ainsi que la vente des boissons et « tsaky tsaky » de la journée.
- Les dîners du samedi 19 avril, dimanche 20 avril.
- Les soirées de clôture de la RNS du dimanche 20 avril.

Le CEN a décidé de confier la gestion des buvettes/restauration à des prestataires de service.

Aucun emplacement, autre que les lots proposés (ayant obtenus les autorisations nécessaires auprès de la Ville de Poitiers), **ne peut accueillir des services de restauration/buvettes** entrant dans le cadre de la RNS 2014.

Le CEN prendra les dispositions qui s'imposent pour respecter ses engagements vis à vis de la municipalité.

Le présent document constitue le Cahier des Charges décrivant les besoins et spécificités relatifs à la restauration de la RNS 2014.

La coordination générale de la restauration est assurée par le Comité de Pilotage.

Il s'agit d'un marché à plusieurs lots, avec des tarifications forfaitaires différentes définies selon l'emplacement, le créneau horaire disponible et le nombre de visiteurs estimé autour de chaque emplacement.

L'attribution des emplacements se fera après une étude comparative des offres des candidats, et sera allouée au candidat ayant soumis l'offre la mieux-disant en terme de qualité et de participation aux frais de la RNS, ainsi que le respect des valeurs défendues par la RNS et les services rendus.

Il est recommandé d'avoir dans son équipe une personne titulaire d'une carte professionnelle de Traiteur, pour occuper les emplacements proposés par le CEN (lot N°1, 2, 3 et 4).

Le candidat veillera à faire ressortir les spécificités de la cuisine malgache en proposant des plats et tsaky tsaky authentiques.

ARTICLE 3 : LOTS

DISPOSITIONS GENERALES

- Tous les emplacements proposés sont situés en plein air ; à l'exception des buvettes qui seront installées à l'intérieur de la salle Lawson Body et des gymnases.

- Le prestataire devra disposer et installer des tonnelles ou une bâche permettant de mettre les clients à l'abri en cas d'intempérie.
- Il n'y aura pas d'arrivée d'eau aux emplacements prévus, le prestataire se fournira en eau potable aux points qui leurs seront communiqués par le responsable.
- Le CEN fournira éventuellement un point de raccordement électrique.
- Le candidat détaillera dans sa réponse le mode de traitement des eaux usées qu'il aura choisi. Dans tous les cas, il est strictement interdit d'utiliser les canalisations non prévues à cet effet pour l'évacuation des eaux usées.
- Le candidat peut postuler pour 2 emplacements différents et les classer par ordre de préférence.

LES EMPLACEMENTS

La RNS 2014 se déroulant sur plusieurs sites, les prestations de restauration seront réparties sur les lieux suivants :

LOT 1 VILLAGE DE MADAGASCAR – COMPLEXE SPORTIF REBEILLEAU

Activités :

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| ➤ Accueil du public | ➤ Finales Football |
| ➤ Galerie marchande | ➤ Pétanque |
| ➤ Animations culturelles | ➤ Podium |
| ➤ Tennis | |

Lieu: Complexe sportif Rébeilleau

Adresse : 57, avenue Jacques Cœur, 86000 Poitiers

Créneau horaire : Du samedi 19 avril au matin au lundi 21 avril après-midi 14h

- **Quatre candidats** seront retenus pour ce lot.
- L'estimation du public attendu sur ce site est :
 - Samedi midi : de 1200 à 1700
 - Samedi soir : de 1700 à 2500 personnes
 - Dimanche midi : de 2500 à 3500 personnes
 - Dimanche soir : de 1500 à 2000 personnes
 - Lundi matin/midi : de 800 à 1200 personnes
- Le CEN est en cours de négociation avec la municipalité pour être à même de fournir :
 - Un point de raccordement électrique
 - Des tables et des chaises
 - Des points d'arrivée d'eau
 -

Cependant, la fourniture de ces éléments n'est pas assurée, le candidat devra les considérer comme une possibilité à préciser lors de l'établissement de la convention.

LOT 2 BUVETTES COMPLEXE SPORTIF DE LA GANTERIE

Activités :

- Accueil des sportifs
- Phases qualificatives du Basket-ball
- Finales basket-ball et volley-ball
- Natation
- Arts Martiaux
- Activités culturelles

Lieux: Complexe sportif de la Ganterie

- Salle Lawson Body , 57 rue de la Ganterie, 86000 Poitiers

Créneau horaire :

- Samedi 19 avril et possible fermeture à 19h (à confirmer par le CEN au courant du mois de février mais le prestataire devra intégrer cette éventualité dans sa demande)
 - Dimanche 20 avril de 9h à 22h00 à la salle Lawson Body : Finales tournoi Basket & Volley
- **un candidat** sera retenu pour ces emplacements.
 - L'estimation du public attendu sur ce site est de 2600 pendant les finales et environ 500 par ½ journée
 - Les prestataires assureront l'installation et le rangement des éventuels matériels (à préciser lors de l'établissement du contrat) qui leur seront mis à sa disposition pour l'événement.

LOT 3 COMPLEXE MICHEL AMAND

Activités : Eliminatoires de Football

Lieu : Complexe Michel AMAND – rue de la Fraternité 86180 Buxerolles

Créneau horaire : Samedi 19 avril matin au dimanche 20 avril midi

- **Un candidat** sera retenu pour cet emplacement
- L'estimation du public attendu est de 800 personnes.
- Le service assurera la restauration des visiteurs et des sportifs

LOT 4 COMPLEXE SPORTIF ANDRE MESSY

Activités : Eliminatoires de Football et éliminatoires de Basket-ball et Jeunes Membres Football

Lieu : Complexe Sportif André Messy, 13 allée Ric Tabarly 86180Buxerolles

Créneau horaire : Samedi 19 avril midi et soir au dimanche 20 avril jusqu'à 14h

- **Un candidat** sera retenu pour cet emplacement.
- L'estimation du public attendu est de 800 personnes.

LOT 5 GYMNASE GRAND'MAISON

Activités : Phases qualificatives du Basket-ball

Lieu : 8 rue Pierre Ronsard, 86000 Poitiers

Créneau horaire : Samedi 19 avril midi au dimanche 20 avril jusqu'à 14h

- **Un candidat** sera retenu pour cet emplacement.
- L'estimation du public attendu est de 200 à 300 personnes.

LOT 6 GYMNASE DE BEAULIEU

Activités : Phases qualificatives du Basket-ball

Lieux : Place Jutreau, 86000 Poitiers

Créneau horaire : Samedi 19 avril midi au dimanche 20 avril jusqu'à 14h

- **un candidat** sera retenu pour cet emplacement.
- L'estimation du public attendu est de 100 à 300 personnes.

LOT 7 2 GYMNASES DE VOLLEY

Activités : Phases de qualification de Volley ball et Tennis de Table

Lieux : 2 allée Jean Monnet, 86000 Poitiers (enceinte Université de Poitiers)

Créneau horaire : Samedi 19 avril midi au dimanche 20 avril jusqu'à 14h

un candidat sera retenu pour cet emplacement.

- L'estimation du public attendu est de 300 à 450 personnes.

ARTICLE 4 – NATURE DE LA PRESTATION DEMANDEE

Les prestations demandées comprennent (sauf mention contraire) :

- La fourniture, la préparation, la cuisson, la réfrigération, la mise en température et la présentation des consommables (boissons, sambos, saucisses, nems, achards de légumes, salades, sandwiches et repas), **pas de cuisson ni de friture à l'intérieur des gymnases.**
- La mise à disposition de la vaisselle, de la verrerie, des couverts et de tout équipement, matériel ou accessoires nécessaires (serviettes, par exemple), non fournis par le site.
- L'affichage permanent des plats et des menus et de leur prix, qui ne pourront pas augmenter au cours de la RNS.
- La préparation et la décoration (nappage papiers blancs) des tables.
 - La mise à disposition du personnel, l'encadrement (pour le service) y compris le service à table et derrière le bar, si les clients le demandent.
 - Toutes opérations de chargement, transports et déchargement.
 - **Le nettoyage et la préservation et la propreté de l'environnement, pour tous les sites.**
 - **Le prestataire sera tenu de trier les déchets qui lui incombent (tri sélectif), il doit jeter les déchets dans le bon conteneur mis à sa disposition.**

ARTICLE 5 : INDICATIONS PARTICULIERES

- **L'utilisation de matériels à GAZ est formellement interdite sur tous les sites (sauf avis contraire).**
- La chaîne du froid doit être respectée pour éviter tout risque d'avaries des produits.
- Les matériels utilisés doivent être en état de marche, respecter les normes et standards en vigueur, conformes aux caractéristiques techniques du lieu d'implantation et respecter les puissances électriques fournies par les boîtiers électriques.
- Les prestations doivent se conformer aux règlements intérieurs de la salle, notamment en ce qui concerne les règlements relatifs aux conditions d'exécution de prestations de traiteur. (hygiène et sécurité alimentaire),
- Les produits doivent respecter les dates de péremption et être achetés dans des centrales d'achats.
- Les produits proposés doivent être sains et de qualité, et choisis de manière à mettre en valeur la spécificité des plats malgaches.
- Pour le **Village de Madagascar du Stade Rébeilleau** les prestataires s'engagent à **arriver le vendredi 18 avril 2014 à 16h au plus tard**, veille de la RNS, afin de pouvoir faire un état des lieux et faciliter leur installation.
- Les Prestataires candidats au Village de Madagascar devront être rompus à la restauration en plein air, **Amener des adaptateurs de prise pour le branchement au coffret électrique.**
- Prévoir un Jerican de 10 ou 20 litres pour y stocker les huiles usagers.

ARTICLE 6 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres économiquement les plus avantageuses, appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Offre financière la mieux-disant à titre de participation aux frais de la RNS.
- Expériences: Énumération des types de prestations déjà réalisées et des expériences dans le **domaine** : ampleur des précédentes prestations, manifestations déjà couvertes, nombres de personnes, durée,
- Qualité des équipements : notamment pour leur économie d'énergie afin d'éviter les risques de coupure électrique
- Contenu et diversité des menus proposés au regard des exemples indiqués par le candidat en annexe à l'acte d'engagement (bordereau des prix unitaires),
- Dispositions particulières que le candidat entend prendre en matière d'hygiène alimentaire ainsi qu'en matière de conditionnement et transport des aliments (respect de la chaîne du froid, conservation du chaud),
- Capacité à prendre les mesures adaptées pour pallier la gestion des risques.
- Moyens humains et matériels mis en œuvre par le candidat pour exécuter la prestation (tonnelle, parasol ainsi que la décoration).

ARTICLE 7 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA RNS 2014

Suivant l'emplacement choisi, le candidat proposera dans son offre un montant forfaitaire, qui sera attribué au CEN à titre de participation aux charges de la RNS et dont le **montant sera au moins égal à** :

Site	Montant forfaitaire minimum
Lot 1a Parking du Stade Rébeilleau Poitiers – Village Madagascar	2500 €
Lot 1b Parking du Stade Rébeilleau Poitiers – Village Madagascar	2500 €
Lot 1c Parking du Stade Rébeilleau Poitiers – Village Madagascar	2500€
Lot 1d Parking du Stade Rébeilleau Poitiers – Village Madagascar	2500€
Lot 2 Buvette Complexe de la Ganterie (Salle Lawson Body)	2500 €
LOT 3 Complexe Sportif Michel Amand	1000 €
LOT 4 Complexe Sportif André Messy	1000€
LOT 5 Gymnase Grand Maison	300€
LOT 6 Gymnase Beaulieu	250€
LOT 7 Halle aux sports / GU 3 (volley)	500€

Le montant de l'offre proposé par le candidat sera pris en compte dans les critères d'attribution des sites.

Trois chèques libellés au nom du « Comité Exécutif National » seront à envoyer en même temps que le dossier d'inscription.

- Le premier chèque, correspondant à 50% du forfait sera encaissé à la signature de la convention.
- Le deuxième chèque, correspondant à 50% du forfait sera encaissé une semaine après la RNS.
- Le troisième chèque est une caution d'un montant d'une valeur de 25% du forfait proposé.

Les chèques seront restitués aux candidats qui ne seront pas retenus.

Dans le cas de litiges ou de prestations défectueuses :

Le CEN statuera sur les mesures à prendre, à l'encontre du prestataire, soit garder une partie de la caution ou la totalité selon l'importance des dégâts ou des sanctions particulières.

ARTICLE 8 : DEGUSTATION

Le candidat sélectionné sera, éventuellement, soumis à un test de dégustation et/ou sera sollicité pour une participation de fourniture de repas symbolique pour des événements qui auront lieu avant la RNS comme le Tirage au Sort (15 mars 2014)

Le cas échéant, le lieu, le jour et les horaires seront précisés ultérieurement.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE CIVILE ET/OU PENALE

Le CEN se dégage de toutes responsabilités liées à des incidents dus à des troubles alimentaires que pourraient subir un consommateur.

Le prestataire est seul responsable devant le consommateur de la qualité et de la fraîcheur de la nourriture qu'il fournit. Il devra souscrire une Attestation d'assurance pour couvrir sa responsabilité civile.

Le cas échéant, Il devra répondre et assumer sa responsabilité civile et/ou pénale devant le Tribunal compétent, en cas de plainte déposée à son encontre.

ARTICLE 10 : MODALITES PRATIQUES

REMARQUE PRELIMINAIRE

Entre l'émission du présent Cahier de Charges et la réponse formelle du soumissionnaire, il est formellement interdit, au risque de ne pas être retenu comme adjudicataire du présent Dossier d'Appel d'Offres, d'entrer en communication au titre de ce présent dossier, avec d'autres personnes que celles mentionnées ci-dessous :

Olivier Razafindranaivo : 06 17 94 04 50
Olivier Andriamasilalao (Dadah) : 06 86 25 41 36

Le Mail à utiliser dans le cadre de ce dossier est : copil-cen@rns-cen.com

Le présent Dossier d'Appel d'Offres décrit une situation existante et exprime les besoins du CEN.

Le soumissionnaire peut proposer toute amélioration par rapport aux demandes exprimées.

Il doit exprimer clairement tout désaccord sur les termes du Dossier d'Appel d'Offres.

En l'absence de réserve explicite, les termes du dossier d'appel d'offres seront considérés comme faisant partie de la réponse du soumissionnaire.

Les candidats retenus seront informés par courrier électronique **le 28 février 2014**.

RECEPTION DES OFFRES DES CANDIDATS

Les offres des candidats devront être parvenues **au plus tard 22 février 2014**.

Elles devront être envoyées en 2 étapes suivant les modalités décrites ci-après :

1. Par mail, en joignant l'ensemble du dossier de réponse (vois § Document à fournir) à cet appel d'offre, à l'adresse
2. Par courrier, en joignant l'ensemble du dossier de réponse à cet appel d'offre, à l'adresse postale suivante :
CEN c/o Mr Olivier RAZAFINDRANAIVO 30 avenue de Longchamp 92210 Saint-Cloud

DOCUMENTS A FOURNIR

1. Lettre de candidature
2. Accord de Confidentialité signé
3. Les chèques de réservation et de règlement
4. Réponse au questionnaire fichier Excel tout en précisant :
 - a. Description détaillée du projet de restauration correspondant à chaque lot
 - b. Effectif et moyens matériels
 - c. Liste commentée des références de prestations analogues de moins de 3 ans
 - d. Indiquer si une prestation équivalente peut être observée avant le **22 février 2014**
5. Attestation de responsabilité civile

ARTICLE 11 : ACCORD DE CONFIDENTIALITE

Cet accord (ci-après l' « Accord de Confidentialité ») entre en vigueur le (date de signature du présent document par le prestataire)

Entre :

CEN,

dont le siège social est sis c/o Mr Olivier RAZAFINDRANAIVO 30 avenue de Longchamp 92210 Saint-Cloud, Représentée par Monsieur Olivier RAZAFINDRANAIVO, en sa qualité de Président du CEN,

Ci après dénommé "CEN" ;

et

NOM SOCIETE,

Dont le siège social est au -----,

Représentée par Monsieur-----, en sa qualité de -----,

Ci-après dénommée "le Soumissionnaire" ;

CECI ETANT EXPOSE LES PARTIES ONT CONVENUE CE QUI SUIIT :

- (A) Le Soumissionnaire reconnaît et s'engage à conserver la plus stricte confidentialité de l'Information Confidentielle, et que l'Information Confidentielle ne sera ni copiée, ni reproduite en tout ou en partie de quelque manière que ce soit ni divulguée aux tiers,
- (B) Le Soumissionnaire s'engage à respecter et à faire respecter par son personnel respectif le présent Accord de Confidentialité et à ne pas révéler ou laisser à la disposition de tiers d'Information Confidentielle sans avoir obtenu l'accord préalable écrit du CEN.

Le Soumissionnaire prendra, préalablement à toute communication à son personnel, toutes les mesures utiles pour préserver la confidentialité de l'Information Confidentielle.
- (C) La responsabilité du Soumissionnaire pourra être engagée sur le fondement du présent Accord de Confidentialité dès lors que CEN apportera la preuve d'une volonté de la part du Soumissionnaire de divulguer les dites informations ou de porter atteinte aux droits de propriété de CEN des Informations Confidentielles couvertes par le présent Accord de Confidentialité et pourra donner lieu à des actions en recherche de responsabilité et à réparation du préjudice subi.
- (D) Le présent Accord de Confidentialité est régi par le droit français. Tout litige en découlant sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Saint-Cloud, le

Comité Exécutif National

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom :

Nom :

Qualité :

Qualité :